

**DÉCISION DEC_2025_082****PE - LES PTITS MUSCLES - séances de motricité pour le RPE**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant la proposition de l'association « Les P'tits Musclés », représentée par Monsieur Henri LEFEBVRE, pour l'organisation d'ateliers de motricité auprès des assistants maternels et des enfants accueillis, aux dates ci-dessous, au Relais Petite Enfance de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des écoles, à Hem,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec la Monsieur Henry LEFEBVRE, gérant des « P'tits Musclés », situés au 138, rue de la Pilaterie, à Marcq-en-Barœul, une convention pour 4 séances d'ateliers motricité les :

- Mardi 13 mai 2025, de 9h à 10h et de 10h à 11h,
- Jeudi 15 mai 2025, de 9h à 10h et de 10h à 11h.

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès d'Henri LEFEVRE.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 380 € TTC (trois cent quatre-vingt euros).

Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le

webdelib